



Lac-Saguay

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALE DE LAC-SAGUAY

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

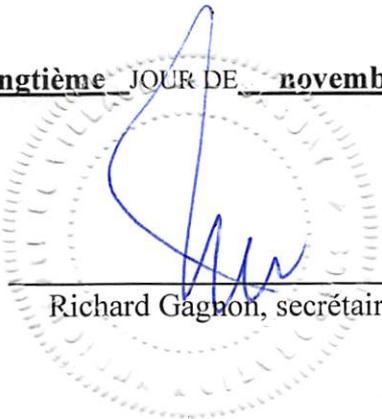
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUS-DITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay au cours de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, a adopté le Règlement 2023-03 relatif à la démolition d'immeuble et à la présentation d'un procurer.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau aux heures normales du bureau municipal.

DONNÉ A Lac-Saguay CE vingtième JOUR DE novembre 2023


Richard Gagnon, secrétaire trésorier

